



CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2019

Compte Administratif Exercice 2018

RAPPORT DE PRESENTATION

Aux termes de l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'exécution du Budget Primitif (BP), du Budget Supplémentaire (BS) et d'une Décision Modificative (DM) au titre de l'exercice 2018.

L'ensemble de ces éléments d'exécution budgétaire est repris dans le Compte Administratif présenté par le Maire.

Il a été constaté, à cette occasion, la parfaite concordance du Compte Administratif 2018 avec le compte de gestion 2018 du Comptable des Finances Publiques.

I – Equilibres et soldes

Comme chaque année, il est proposé d'examiner et d'approuver le compte administratif qui est présenté depuis le Compte Administratif 2015 après le vote du Budget Primitif, voté en décembre sans reprise des résultats. Les résultats ainsi que les restes à réaliser en dépenses et recettes constatés au Compte Administratif seront repris au Budget Supplémentaire.

En 2018, la section d'investissement ne fait pas apparaître de besoin de financement compte tenu d'un excédent de clôture de 22,5 M€ permettant de financer seul le solde des restes à réaliser d'investissement de 10,1 M€. Il n'y a ainsi pas d'affectation du résultat de fonctionnement à réaliser.

Les grands équilibres du Compte Administratif 2018 :

COMPTE ADMINISTRATIF 2018			
section de fonctionnement			
recettes prévues	202 886 273.00	dépenses prévues	202 886 273.00
<i>dont excédent N-1</i>	6 857 263.69		
recettes recouvrées	233 959 386.07	dépenses réalisées	228 236 733.76
<i>excédent N-1</i>	6 857 263.69		
Excédent de clôture (A)			12 579 916.00
section d'investissement			
recettes prévues	99 795 728.00	dépenses prévues	99 795 728.00
		<i>dont déficit N-1</i>	4 287 476.11
recettes recouvrées	90 341 925.79	dépenses réalisées	67 791 630.30
		<i>dont déficit N-1</i>	4 287 476.11
Excédent de clôture (B)			22 550 295.49
restes à réaliser 2018			
restes à recouvrer (1)	494 000.00	restes à payer (2)	-10 625 261.17
Solde des reports d'investissement (C= 1+2)			-10 131 261.17
Excédent de financement de la section d'investissement (D = B+C)			12 419 034.32
Excédent global définitif 2018 (A+D)			24 998 950.32

L'évolution des résultats de clôture 2014-2018 :

	2014	2015	2016	2017	2018
Résultat de fonctionnement	10 298 292	8 645 971	11 773 242	15 303 603	12 579 916
Résultat d'investissement	4 595 025	14 886 944	9 892 817	-4 287 476	22 550 295
Solde des restes à réaliser	-8 833 270	-10 744 850	-15 972 880	-3 869 773	-10 625 295
Excédent global	6 060 046	12 788 065	5 693 179	7 146 354	24 998 950

La croissance importante du résultat 2018 doit être relativisée en partie par la gestion des crédits des deux autorisations de programmes relatives à l'agrandissement de l'école Robespierre et au complexe sportif de l'Arsenal. Des crédits pour 10,3 M€ vont être réinscrits sur l'exercice 2019 (au lieu d'être constatés en restes à réaliser sur l'exercice 2018). Ces crédits (non utilisés ou disponibles) sont ainsi venus augmenter le résultat 2018.

Cette gestion sans restes à réaliser est plus fidèle à la gestion des autorisations de programme qui permettent de ne financer sur l'exercice considéré que les crédits réellement payés aux opérateurs économiques.

Il est rappelé que les mécanismes instaurés lors de la réforme de l'instruction budgétaire et comptable M14 en 2006, font que certaines prévisions de la section d'Investissement sont réalisées en section de Fonctionnement et que certaines réalisations liées aux cessions immobilières n'ont pas à être prévues. C'est la raison pour laquelle non seulement les recettes, mais également les dépenses de Fonctionnement sont nettement supérieures aux prévisions. Ceci sera explicité lors des commentaires des différents tableaux.

II – Analyse des résultats

Cette analyse utilise le schéma traditionnel par section en observant les recettes et les dépenses de chacune d'elles et en comparant les prévisions et les réalisations dans chaque chapitre.

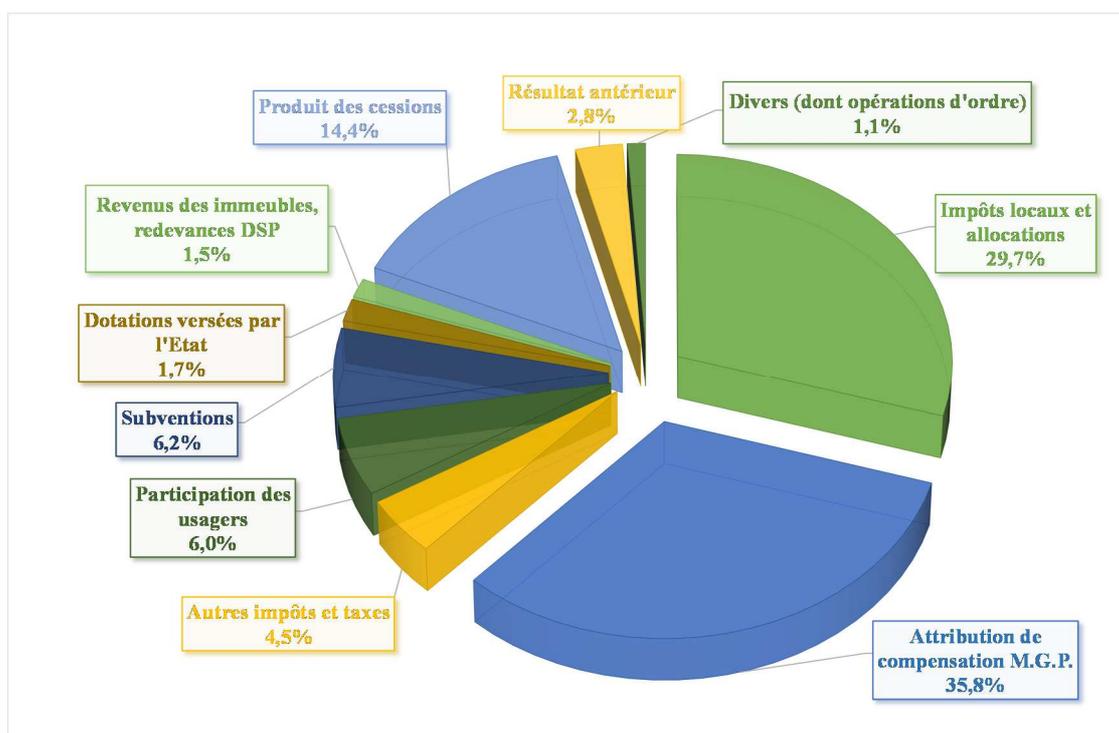
A – Section de fonctionnement

1) Les recettes de fonctionnement

	<i>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</i>	Prévisions	Réalisations
013	Remboursement de charges de personnel	240 000,00	316 488,05
70	Produits des services et des domaines	15 252 400,00	14 484 619,49
73	Impôts et taxes	156 157 843,00	158 475 760,42
74	Dotations et participations	19 045 484,31	20 265 367,46
75	Autres produits de gestion courante	3 578 782,00	3 506 017,57
76	Produits financiers	9 000,00	10 095,70
77	Produits exceptionnels	1 038 200,00	35 778 483,70
	sous-total des recettes réelles (A)	195 321 709,31	232 836 832,39
042	Amortissements des subventions	50 000,00	50 000,00
	Constatation plus-values liées aux cessions *		415 263,71
043	Reprise de provision	657 300,00	657 289,97
	sous-total des recettes d'ordre (B)	707 300,00	1 122 553,68
	SOUS-TOTAL (A+B)	196 029 009,31	233 959 386,07
002	Résultat de fonctionnement reporté (C)	6 857 263,69	6 857 263,69
	TOTAL GENERAL (A+B+C)	202 886 273,00	240 816 649,76

* Les écritures de cessions des immobilisations à hauteur de 415 K€ sont réalisées sans crédits budgétaires votés comme l'autorise l'instruction budgétaire MI4.

REPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2018



La prévision de recettes est de 202,9 millions d'euros et la réalisation, hors produit des cessions représentant 34,6 millions d'euros, est de 206,2 millions d'euros, soit un taux de réalisation de 101,7%.

a) Les recettes réelles de fonctionnement : 232 836 K€

• **Remboursement sur charges de personnel (chapitre 013) : 316 K€**

Il s'agit de remboursements de salaires et de charges pour des personnels. Figurent notamment les remboursements par la société Indigo des rémunérations des agents de septembre à décembre 2017 (112 K€), qui contrôlaient jusqu'au 31 décembre 2017 les horodateurs de la Ville. Figurent également 43 K€ pour le remboursement par Ile De France Mobilité (ex. STIF) des frais de transport des agents.

Ce chapitre ne comprend pas les remboursements des mises à disposition des agents communaux auprès de l'établissement public territorial P.O.L.D. ou d'autres organismes qui sont, eux, comptabilisés sur un compte du chapitre 70.

• **Produit des services et du domaine (chapitre 70) : 14 485 K€**

Ce chapitre regroupe principalement tous les services publics payés directement par leurs utilisateurs en fonction des tarifs votés par le Conseil Municipal, mais aussi d'autres recettes et notamment les mises à disposition de personnel au bénéfice, soit de diverses associations, soit d'organismes tels que le CCAS ou encore l'Office du Tourisme.

Ce poste est réalisé à 95%. Si les recettes venant de l'occupation du domaine public ou du remboursement des charges par d'autres organismes ont été conformes aux prévisions, il est constaté que les produits issus des services sont inférieurs aux prévisions.

S'agissant des accueils de loisirs et du périscolaire, le retour à la semaine des 4 jours a généré une moindre fréquentation à partir de septembre 2018. S'agissant des produits des services sportifs, la baisse de recettes est consécutive à la fermeture de la piscine cet été et à sa gestion par un délégataire à compter du 3 septembre. Enfin s'agissant des services à caractère social, il s'agit des conséquences déjà évoqué précédemment du nouveau règlement de la CAF qui permet aux familles de déduire de leur facturation leur jour de non présence pour cause de congés.

• **Impôts et taxes (chapitre 73) : 158 476 K€**

Ce poste a été exécuté à 101,5 %.

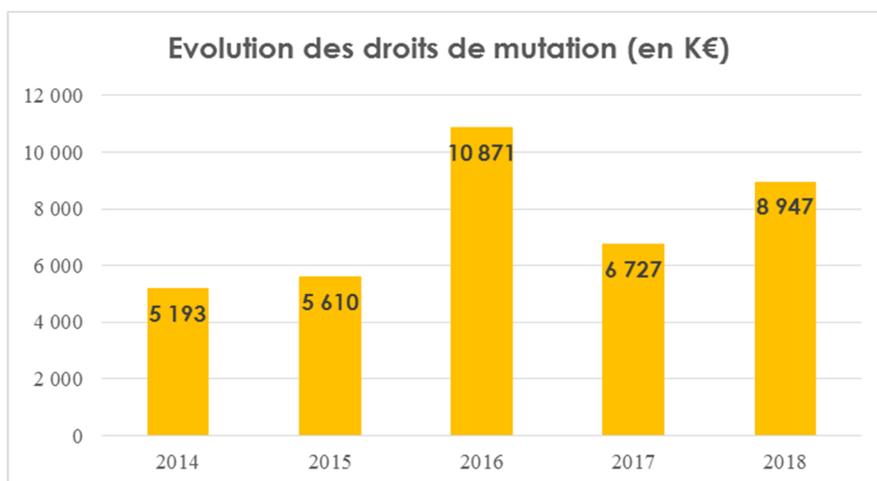
Les recettes sont constituées par les impôts locaux, c'est à dire les 3 taxes locales avec la taxe d'habitation et les deux taxes foncières. La Ville a enregistré une hausse de son produit fiscal en 2018 qui s'est inscrit à 69 971 K€.

Des rôles complémentaires sont constatés pour 306 K€. Ces recettes supplémentaires correspondent à des corrections d'imposition pour des années antérieures et à des impositions 2018, qui n'étaient pas connues par les services fiscaux au moment de l'établissement des prévisions.

Le produit fiscal de la Ville, comprend aussi l'attribution de compensation versée par la M.G.P. représentant le produit de taxe professionnelle de 2008 diminuée des charges transférées à l'établissement public territorial P.O.L.D. Son montant 2018 est de 77 471 K€.

Les deux autres taxes importantes sont la taxe sur l'électricité et les droits de mutation :

- La taxe finale sur les consommations électriques (TFCE) a été encaissée pour 1 068 K€.
- Les droits de mutation, prévus à 6 650 K€, ont été finalement encaissés pour un montant de 8 947 K€.



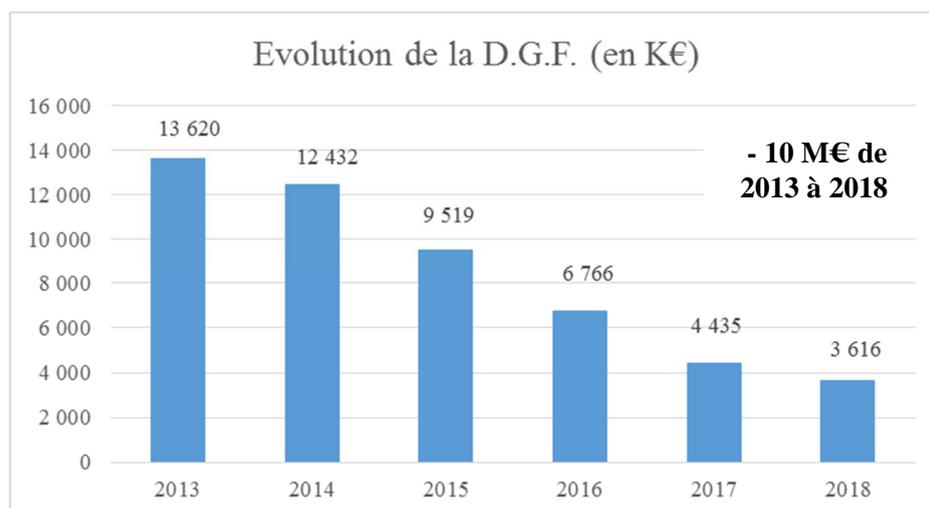
- **Dotations et participations (chapitre 74) : 20 265 K€**

La prévision de recettes était de 19 045 K€, soit une réalisation de 106,4%.

Plusieurs éléments sont venus accroître les produits sur ce chapitre budgétaire par rapport aux prévisions :

- La perception d'une subvention de l'Etat de 136 K€ pour l'ouverture du dimanche de la Médiathèque
- Dans le cadre du retour de la compétence transport sur le budget de la Ville :
 - La participation de Nanterre et Suresnes à la navette de bus 563 pour 118 K€
 - La participation d'Ile de France Mobilité pour les navettes de bus pour 245 K€
- Le remboursement par le CCAS d'un trop versé de subvention en 2017 pour 339 K€

Le montant de DGF a été notifié pour 3 616 K€ conformément aux prévisions :



Une partie de la compensation de la T.V.A. (F.C.T.V.A.) qui est perçue depuis 2017 en section de Fonctionnement est constaté pour 173 K€ pour des dépenses d'entretien de la voirie et des bâtiments.

- **Autres produits de gestion courante (chapitre 75) : 3 506 K€**

Il s'agit des revenus des immeubles de rapports et des redevances payées par des délégataires de services publics. L'exécution s'établit à 98 % des prévisions 2018, avec notamment une bonne réalisation des recettes de loyers. Sur ce chapitre figurent également les redevances versées par les gestionnaires de DSP (SEM TAM, Indigo, ELIOR, etc).

- **Les produits financiers (chapitre 76) : 10 K€**

Il s'agit des dividendes des placements des legs divers dont a bénéficié la commune au cours du temps (10 095 €).

- **Les produits exceptionnels (chapitre 77) : 35 778 K€**

Ce chapitre comprend entre autres, toutes les réalisations des cessions prévues en investissement, au chapitre 024 mais réalisé sur le compte 775 qui ne fait pas l'objet d'une valorisation lors de la prévision budgétaire.

Pour cette année, le produit de cessions réalisées se monte à 34 578 K€. Parmi ces cessions, 119 K€ concernent la vente aux enchères de matériels et biens mobiliers et 34 460 K€ concernent des cessions immobilières dont voici le détail :

Nature du bien	Adresse du bien	prix de cession
Terrain (écoquartier)	53-55 rue des Bons Raisins	13 500 000
Bâtiment industriel	6 rue Lionel Terray	7 870 000
Terrain	Chemin de la Jonchère	4 113 466
Immeuble de logements	27-29 rue des Bons raisins	1 874 613
Immeuble de logements	39 rue Henri Dunant	1 486 153
Immeuble de logements	22 rue Pasteur	1 231 607
Bâtiment - ex Maison des associations	156 avenue Paul Doumer	1 090 000
Terrain	156 avenue Paul Doumer	634 500
Terrain	224B avenue Paul Doumer	425 600
Terrain (échange)	17-19 rue des deux gares	1 083 240
Terrain	3 rue du Prince Eugène	850 000
Logement	44 Boulevard Edmond Rostand	210 000
Terrain	3 Chemin Gagneau	68 000
Terrain	Lieutenant colonel de Montbrison	7 686
Terrain	103 rue des rosiers	15 000
Mobilier et matériel	Vente aux enchères	118 557
Total cessions 2018		34 578 422 €

Pour le reste des écritures sur ce chapitre 77, il s'agit des remboursements de sinistres par les compagnies d'assurances et les libéralités reçues.

b) Les recettes d'ordre : 1 122 K€

1 122 K€ d'écritures d'ordre sont réalisées pour :

- la constatation de plus-values réalisées sur des cessions immobilières pour 415 K€
- la reprise de provision pour 657 K€.
- l'amortissement de subventions reçues pour 50 K€.

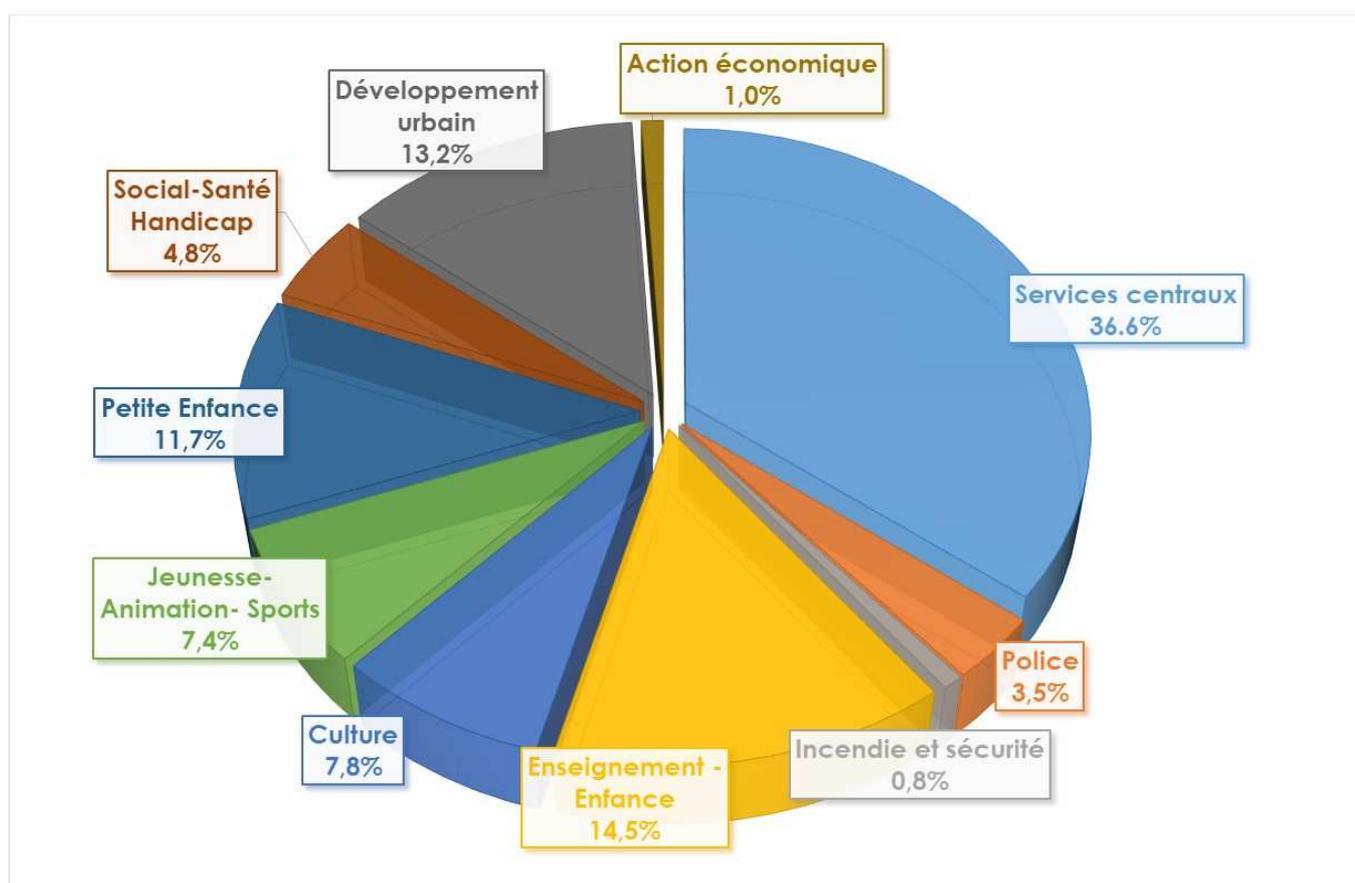
2) Les dépenses de fonctionnement

<i>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</i>		Prévisions	Réalisations
011	Charges à caractère général	37 630 400,00	34 826 960,91
012	Charges de personnel	87 000 000,00	84 623 558,06
014	Atténuation de produits	12 377 000,00	12 283 681,42
65	Autres charges de gestion courante	49 630 125,00	47 059 174,19
66	Charges financières	6 855 000,00	6 447 263,61
67	Charges exceptionnelles	2 659 750,00	2 176 410,29
	Dotations aux provisions	324 409,00	324 409,00
022	Dépenses imprévues	150 000,00	
	sous-total des dépenses réelles (A)	196 626 684,00	187 741 457,48
042	Dotations aux amortissements	5 662 025,00	5 501 590,53
	Cessions d'immobilisations *		34 993 685,75
023	Virement à la section d'investissement	597 564,00	
	sous-total des dépenses d'ordre (B)	6 259 589,00	40 495 276,28
	TOTAL GENERAL (A+B+C)	202 886 273,00	228 236 733,76

* Les écritures de cessions des immobilisations à hauteur de 34 994 K€ sont réalisées sans crédits budgétaires votés comme l'autorise l'instruction budgétaire MI4.

Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement hors cessions s'affiche donc à 95,2%.

Répartition des dépenses de fonctionnement 2018 par fonction



2) Les dépenses réelles de fonctionnement

- **Les charges à caractère général (chapitre 011) : 34 827 K€**

Ce chapitre est réalisé à 92,6 % et correspond à l'ensemble des fournitures, travaux et services extérieurs.

La comparaison avec l'exercice 2017 ne peut se faire qu'en retraitant des dépenses venues s'ajouter en 2018 :

- Le retour des compétences éclairage public (1 223 K€) et transport (1 205 K€) sur le budget de la Ville
- Le transfert de la participation versée à la SEM TAM (1 207 K€) du chapitre 65 au chapitre 011)
- La neutralisation des écritures de 1 177 k€ pour le Jubilé Impérial de 2017.

On aboutit ainsi à une évolution de -2,06 % sur ce chapitre entre 2017 et 2018.

Ci-après une comparaison de l'évolution des dépenses sur ce chapitre après retraitement des changements de périmètre :

	en K€	2017	2018
Chapitre 011		33 024	34 827
Jubilé Impérial		1 177	
Compétence Eclairage public			1 223
Compétence Transport			1 205
Participation SEM TAM			1 207
Total retraité		31 847	31 192
			-2,06%

A l'intérieur de ce chapitre 011 – charges à caractère général vont notamment être constatées les dépenses de fluides, de prestations de services, d'assurance, de téléphonie, d'entretien des bâtiments et de la voirie etc.

- S'agissant des dépenses d'énergie, celles-ci s'inscrivent globalement en baisse de – 23 % depuis 2014. Les remplacements de chaudières, les travaux d'isolation ainsi que des hivers plus doux sont à l'origine de cette évolution :

En K€	2014	2015	2016	2017	2018
Energie - Electricité (compte 60612)	3 279	2 957	3 167	2 974	2 535
	-	-10%	7%	-6%	-15%

- Le poste comptable des contrats de prestations avec les entreprises est celui qui a connu la plus forte évolution ces dernières années. Figurent sur ce compte depuis 2015/2016 le retour sur le budget de la Ville du contrat de nettoyage de la voirie pour un coût annuel de 4 M€ et depuis 2018 de l'inscription de la contribution à la SEM TAM pour l'exploitation des cinémas et du théâtre, cette dépense était auparavant inscrite sur le chapitre budgétaire 65.

	En K€	2014	2015	2016	2017	2018
611	Contrats de prestations de services	330	1 366	4 041	4 151	5 846

- Les primes d'assurances se sont inscrites en forte baisse en 2018 dans le cadre du renouvellement du contrat (responsabilité civile, flotte automobile et dommages aux biens) :

En K€		2014	2015	2016	2017	2018
616	primes d'assurances	311	369	383	388	277
			19%	4%	1%	-29%

- Le poste comptable d'entretien des bâtiments, de la voirie et des espaces verts s'inscrit globalement en stabilité ces derniers exercices.

Quelques précisions :

- La variation 2016 est due au retour de la compétence voirie sur le budget de la Ville.
- S'agissant de l'entretien des terrains, une partie a été externalisée depuis deux ans expliquant l'augmentation des prestations, qui est neutralisée par une baisse de la masse salariale.

En K€		2014	2015	2016	2017	2018
61521	Entretien Terrains	2 241	2 048	2 179	2 499	2 533
615221	Batiments	922	846	917	709	590
615231	Entretien, réparations voiries	13	126	484	456	426
615228	Entretien, réparations autres bâtiments			72	46	25
615232	Entretien, réparations réseaux				9	192
		3 176	3 020	3 652	3 719	3 766
			-5%	21%	2%	1%

- Les dépenses de maintenance ont augmenté en 2018 avec le retour de la compétence éclairage public :

En K€		2014	2015	2016	2017	2018
6156	Maintenance	2 284	2 248	2 605	2 590	3 194
			-2%	16%	-1%	23%

- Les frais de télécommunication ont bénéficié en 2018 d'une renégociation des contrats et notamment d'une mutualisation des crédits non consommés d'un abonnement à l'autre :

En K€		2014	2015	2016	2017	2018
6262	Frais de télécommunications	575	619	591	599	517
			8%	-5%	1%	-14%

- La hausse des dépenses de nettoyage des locaux constatées depuis 2014 résulte de la volonté d'externaliser de plus en plus cette prestation à l'occasion du départ des agents en retraite ou pour mutation :

En K€		2014	2015	2016	2017	2018
6283	Frais de nettoyage des locaux	1 028	1 210	1 301	1 115	1 226
			18%	8%	-14%	10%

- La progression des dépenses relatives aux services extérieures est la conséquence du retour sur le budget de la Ville de la compétence transport auparavant gérée par l'établissement public territorial P.O.L.D., il s'agit de la prestation fournie par la RATP pour le service des 3 navettes (563, 564 et 565) pour 945 K€ et de l'entretien de la gare du Mobipôle pour 260 K€.

Sur ce compte figure également la location des places de crèches dans les structures privées pour 1 400 K€.

	En K€	2014	2015	2016	2017	2018
6288	Autres services extérieurs	2 842	2 316	2 102	2 216	3 214
			-19%	-9%	5%	45%

- **Les dépenses de personnel (chapitre 012) : 84 624 K€**

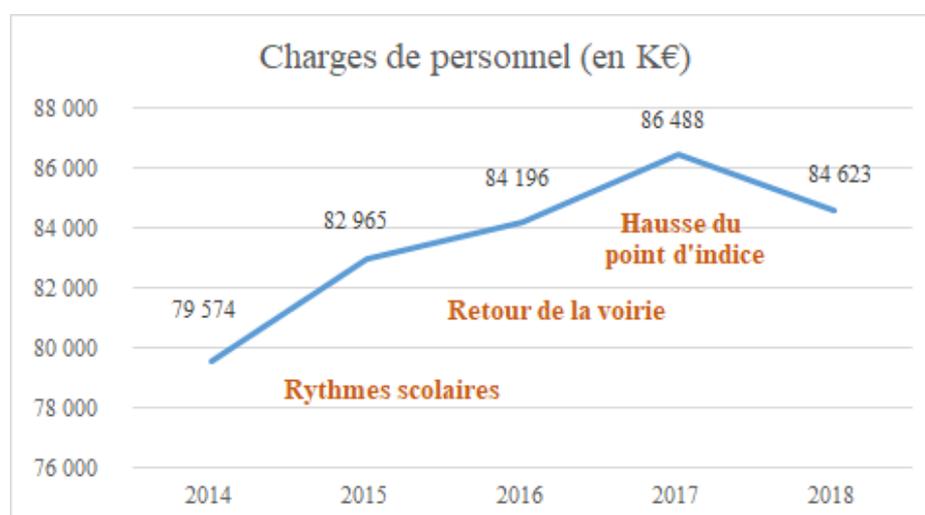
Le taux de réalisation est de 97,3 %. L'évolution de ce chapitre est de - 2,2 % par rapport à 2017 (-1,9 M€).

Les économies mises en œuvre à partir de la fin d'année 2017 explique ce taux de réalisation inférieur aux années passées et permettent de générer une marge de manœuvre de 2,4 M€.

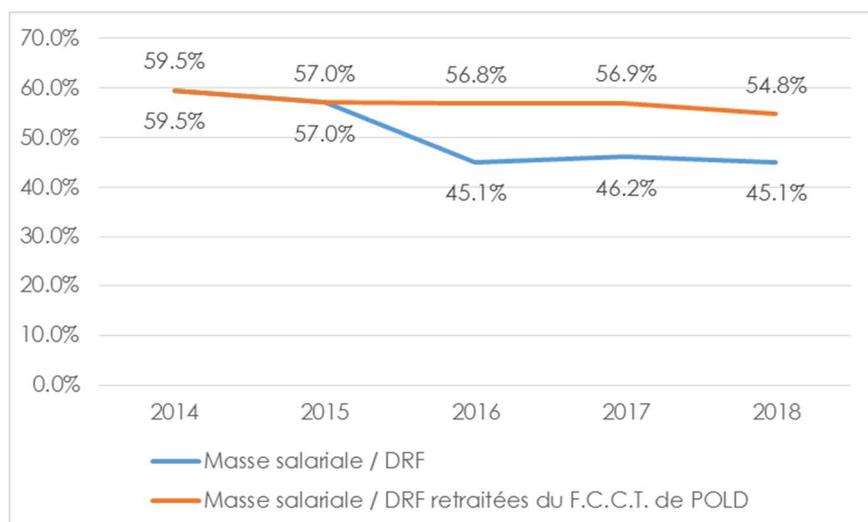
Cette marge de manœuvre dégagée est liée notamment à :

- L'externalisation des prestations d'imprimerie (offset) et du garage (location de bus) ;
- La suppression de l'accueil familial (assistantes maternelles municipales) ;
- Le passage à la semaine de 4 jours scolaires à compter de septembre 2018 ;
- La réorganisation des missions du Conservatoire à partir de septembre 2018.

L'évolution des charges de personnel sur la période 2014- 2018 :



La difficulté pour la Ville de réaliser des économies se matérialise par le graphique ci-dessous représentant la part prépondérante, même si elle est en diminution grâce à l'action municipale, des dépenses de personnels par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement (DRF) :



Le F.C.C.T. versé à l'établissement public territorial P.O.L.D est apparu en 2016 pour un montant d'environ 35 M€. Il est venu artificiellement réduire la part de la masse salariale.

- **Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) : 47 059 K€**

Le taux d'exécution à 94,8 % est stable par rapport à 2017.

La contribution à POLD - Fonds de Compensation des Charges Territoriales :

Ce poste est depuis 2016 principalement constitué du Fonds de Compensation des Charges Territoriales (F.C.C.T.) que la Ville verse à P.O.L.D. pour 33 286 K€ en 2018. Le montant prévu au budget intégrait par prudence un financement de la péréquation payée par P.O.L.D. plus important que ce qui a été notifié et le financement de l'aire d'accueil des gens du voyage sur Nanterre dont les travaux ont débuté très tardivement en fin d'année, d'où le reliquat de 1 818 K€ constatés sur le compte 65541.

en K€	2016	2017	2018
F.C.C.T. payé	38 610	34 455	33 286

Les subventions versées aux associations et organismes (compte 6574)

Sur ce chapitre 65, figurent également l'ensemble des subventions accordées à divers organismes, et associations.

En 2018, plusieurs mesures d'économies et de rationalisation expliquent la baisse des subventions :

- La poursuite de la rationalisation des activités des RAIQ et Centres Culturels (-115 K€),
- La baisse de subvention au RAC Basket première compensée par du mécénat d'entreprises (-130 K€)
- L'absence de subvention versée pour le loyer des locaux de la Maison de l'Emploi à Rueil-Malmaison (-195 K€)
- L'arrêt du partenariat avec la Maison de l'Emploi de Nanterre (-100 K€).

en K€	2014	2015	2016	2017	2018
Subventions aux associations	5 287	4 648	4 682	4 914	4 130

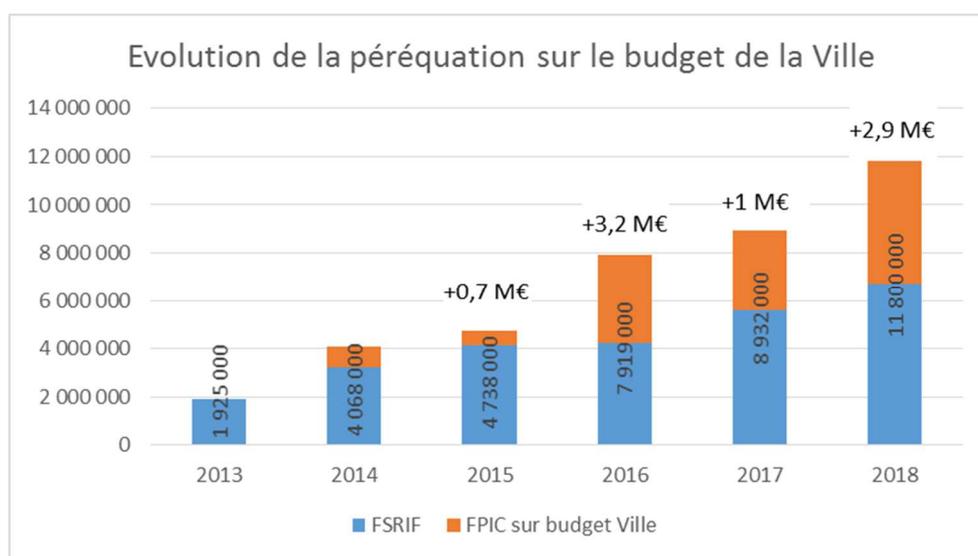
Autres postes importants de ce chapitre : la participation aux dépenses de fonctionnement de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris (1 292 k€) et la participation au financement des écoles privées sous contrat (677 k€).

- **L'atténuation de produits (chapitre 014) : 12 284 K€**

Ce chapitre, comme son intitulé l'indique, n'est pas à proprement parler un compte de charges, mais il constate les diminutions des recettes.

S'agissant des charges de péréquation, la Ville contribue :

- Au Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France (FSRIF), qui est historiquement une diminution du produit de taxe professionnelle, mais qui continue à être prélevé sur les communes quand bien même celles-ci ont transféré leur impôt économique à un EPCI. Chaque année, l'inscription au moment de l'établissement du budget primitif est, par précaution, surestimée, car la contribution au FSRIF n'est communiquée par les services préfectoraux qu'au mois de juin, soit après le vote du budget primitif. Le prélèvement 2018 s'est élevé à 6 686 K€.
- Au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) pour 5 114 K€.



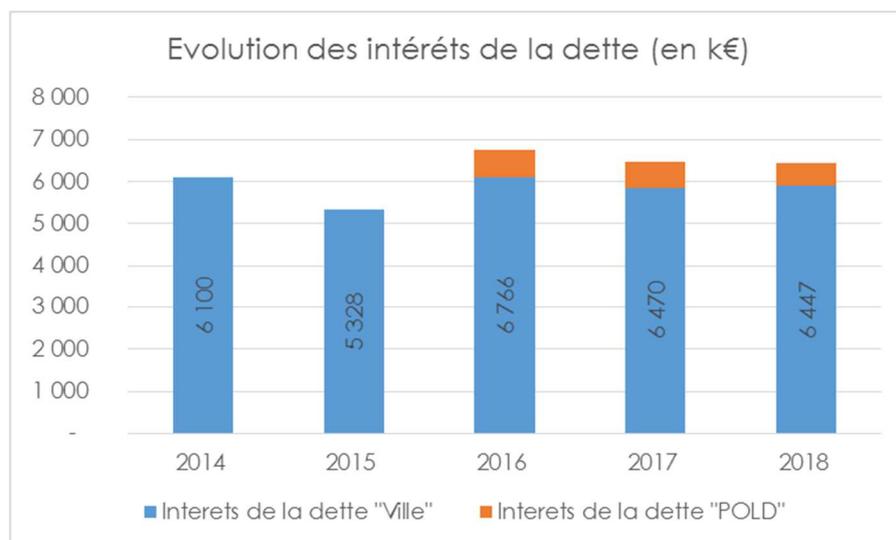
Sur ce chapitre budgétaire figure le reversement de la taxe de séjour à l'EPIC Office du Tourisme. Cette taxe est recouvrée par la Ville et intégralement transférée à l'Office du Tourisme. En 2018, le montant reversé s'est élevé à 482 K€ dont 100 K€ de rattrapage de 2017.

- **Les charges financières (chapitre 66) : 6 447 K€**

Le taux de réalisation de ce poste est de 94,1%.

Un crédit de 6 855 K€ avait été prévu afin de couvrir les intérêts de la dette. Ceux-ci, en effet, ne peuvent être prévus avec précision puisque un certain nombre d'emprunts sont à taux variable. Il est donc de bonne gestion de conserver une marge sur ce crédit. Cependant pour cette année encore, les taux variables sont restés bas ce qui permet de constater un excédent.

Suite au retour de la compétence voirie sur la Ville en 2015, la Ville rembourse depuis 2016 à l'établissement public territorial P.O.L.D. les annuités de la dette contractée entre 2011 et 2015 (20 M€ de capital restant dû au 31/12/2018), soit une échéance en intérêts de 547 K€ pour 2018.



- **Les charges exceptionnelles (chapitre 67) : 2 176 K€**

En 2018, a été constaté le versement d'une indemnité d'éviction de 1,8 M€ versée à une entreprise qui est locataire d'un bien communal situé avenue Albert 1^{er}. La Ville a sollicité le départ de la société afin de vendre ce bien dont le produit de cession est inscrit au budget 2019 pour 5 145 K€. La signature définitive de la cession est prévue en juillet 2019.

Ce poste comprend également les crédits prévus aux secours et dots, bourses et prix ou encore aux annulations sur titres sur exercices antérieurs. Ces crédits ont été réalisés pour 195 K€ dont 114 K€ pour l'AMGED

Les dépenses d'ordre de fonctionnement : 40 495 K€

- **Les opérations d'ordre de transfert entre sections : les dotations aux amortissements, la comptabilisation de l'indemnité capitalisée d'emprunts renégociés et les écritures liées aux cessions d'immobilisations (chapitre 042)**

L'amortissement ne concerne, dans la comptabilité communale, que les biens mobiliers, les immeubles de rapport et les travaux effectués sur biens d'autrui, mais pas les bâtiments servant aux services publics. Elles correspondent au chapitre 040 des recettes d'investissement. Le montant des amortissements s'élève à 5 501 K€ et participe à l'autofinancement de la section d'investissement.

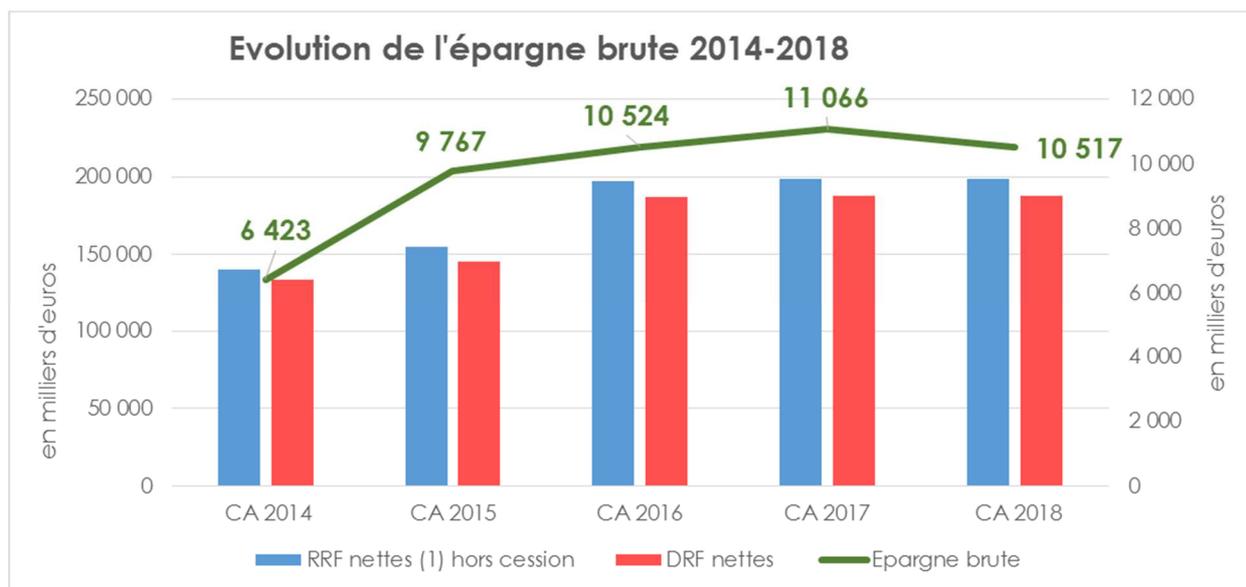
D'autre part, apparaissent aussi les crédits purement comptables de tenue de l'actif; il s'agit de l'inscription de la valeur comptable des immobilisations cédées (14 496 K€) ainsi que de la constatation des plus-values sur ces cessions (20 498 K€).

- **Le virement à la section d'investissement (chapitre 023)**

Cette prévision ne fait l'objet d'aucun mouvement au cours de l'exécution budgétaire, elle concourt au résultat repris l'année suivante.

3) L'évolution des épargnes

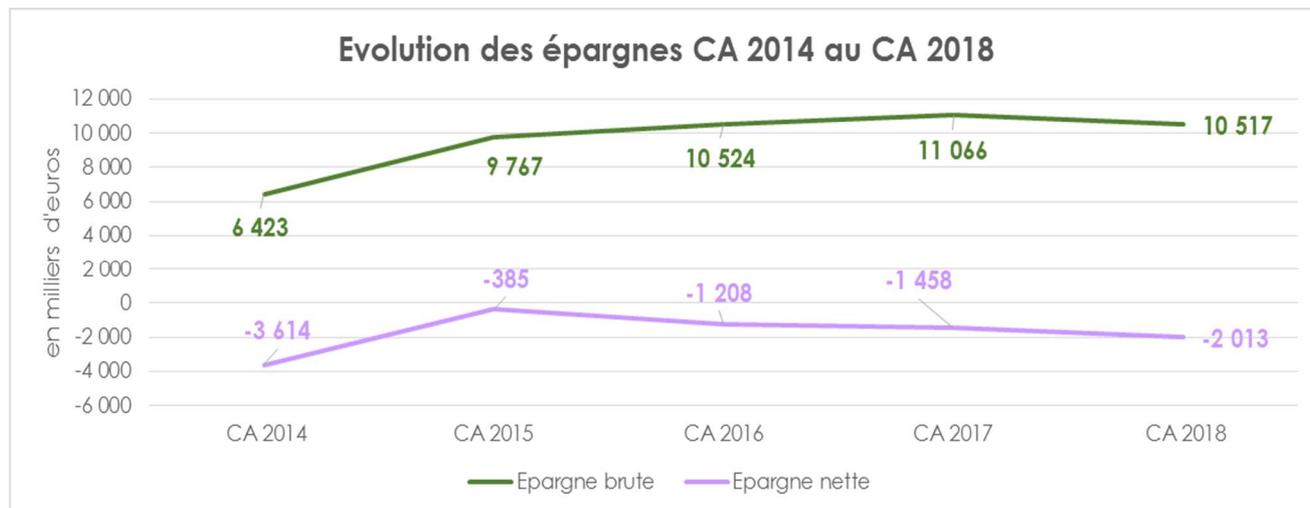
L'épargne brute (recettes réelles de Fonctionnement – dépenses réelles de Fonctionnement) correspond à l'indicateur le plus utilisé pour analyser la santé financière d'une collectivité (cet indicateur correspond à la capacité d'autofinancement du secteur privé). Ce ratio n'analyse que les données de l'exercice (sans l'excédent reporté du compte administratif, ni le produit des cessions).



Pour le Compte Administratif 2018, l'épargne brute s'inscrit à 10 517 K€. La hausse de 2,9 M€ de la péréquation, qui est comptabilisée en dépenses de fonctionnement, explique cette baisse de 5 %. Sans cette évolution de la péréquation l'épargne aurait pu s'inscrire à 13 385 K€ en hausse de 27 %.

Cette évolution de l'épargne brute illustre le défi auquel la Ville fait face depuis 2014 : accentuer les économies afin de contrer la montée en puissance de la péréquation et à la baisse de la D.G.F.

L'épargne nette (épargne brute – remboursement du capital de la dette) correspond à l'indicateur le plus pertinent pour apprécier la santé financière d'une Ville. Il permet de mesurer la capacité de financer ses équipements avec ses propres moyens.



L'épargne nette de Rueil apparaît négative sur les derniers budgets et Comptes Administratifs.

Avec les recettes propres d'investissement, FCTVA (env. 4,2 M€ en 2018) et la taxe d'aménagement (2,2 M€), l'équilibre financier de la Ville est néanmoins atteint.

4) La contractualisation avec l'Etat

Dans le cadre de la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022, l'Etat a imposé aux collectivités locales les plus importantes une maîtrise de leur dépense de fonctionnement.

La Ville de Rueil-Malmaison, qui fait partie des collectivités concernées, a contracté avec l'Etat en juillet 2018 un objectif de maîtrise de ses dépenses de fonctionnement limité à + 0,9 % par an. Cette limitation, plus forte que les +1,2 % annoncés par la LPFP 2018-2022, a été imposée sans possibilité de négociation.

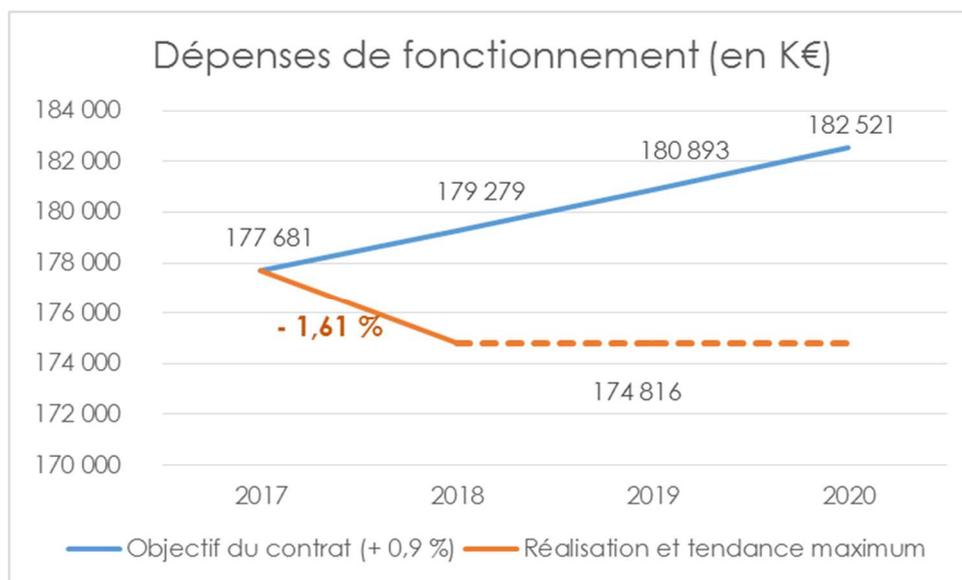
Dans le cadre du contrat, les dépenses de fonctionnement de la Ville doivent rester en deçà des plafonds suivants :

2017	Objectif 2018	Objectif 2019	Objectif 2020
177 681 K€	179 279 K€	180 893 K€	182 521 K€

Par rapport au compte administratif 2017, le contrat imposait donc à la Ville de limiter ses dépenses 2018 à 179 279 K€, ce montant ne tient pas compte de la péréquation qui est neutralisée dans le calcul. Le plan d'économies 2018-2020 que la Ville a mis en œuvre a permis de dégager des marges de manœuvre afin de répondre à cette nouvelle contrainte.

Le Compte Administratif 2018 affiche un niveau de dépenses de fonctionnement de 174 816 K€ soit une baisse de - 1,61 % !

Les économies que la Ville poursuivra pour les prochains exercices écartent le risque de dépassement de l'objectif et de devoir assumer une pénalité imposée par l'Etat représentant 75 % du dépassement.



Dans le cadre du contrat, la Ville s'est également engagée à améliorer sa capacité de désendettement. Cette notion correspond à la capacité de la Ville à rembourser son capital de la dette avec son épargne brute. Pour 2018, La Ville s'était fixée un objectif de 19,3 années (encours de dette / épargne brute).

L'épargne brute de 10 517 K€ constatée au compte administratif et l'encours de dette de 193 334 M€ permettent d'afficher un ratio de **18,4 années** respectant également l'objectif.

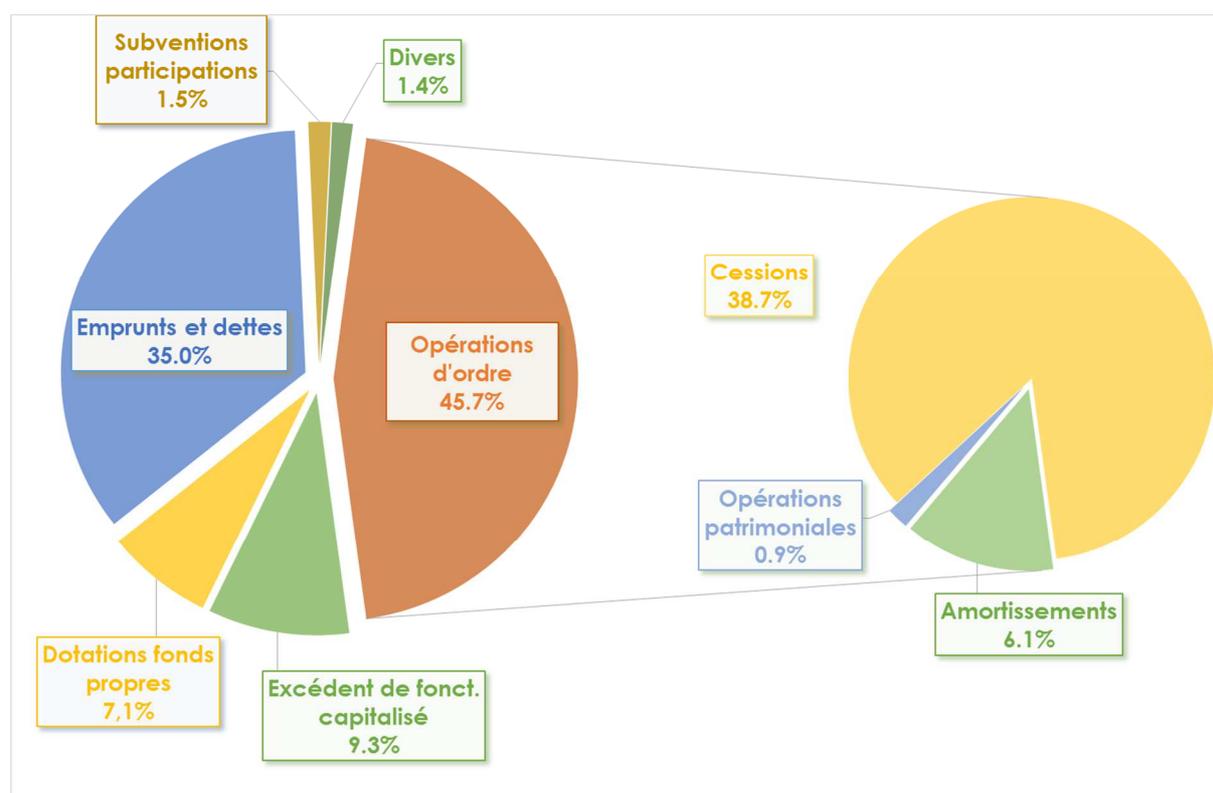
B – Section d'investissement

1) Les recettes d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT		Prévisions	Réalisations	Reports	Total
10	Dotations fonds divers et réserves <i>dont excédent capitalisé</i>	14 946 340,00 8 446 339,46	14 867 072,91 8 446 339,46		14 867 072,91 8 446 339,46
13	Subventions d'investissement	2 311 000,00	1 338 477,42	494 000,00	1 832 477,42
16	Emprunts et dettes assimilées	31 606 333,00	31 611 464,04		31 611 464,04
024	Produit de cessions d'immobilisations	42 631 466,00			0,00
20	Immobilisations incorporelles		2 086,14		2 086,14
27	Autres immobilisations financières	1 226 000,00	1 226 218,87		1 226 218,87
	sous-total des recettes réelles (A)	92 721 139,00	49 045 319,38	494 000,00	49 539 319,38
021	Virement de la section de fonctionnement	597 564,00			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections <i>dont amortissements</i> <i>dont cessions immobilisations *</i>	5 662 025,00 5 662 025,00	40 495 276,28 5 501 590,53 34 993 685,75		40 495 276,28 5 501 590,53 34 993 685,75
041	Opérations patrimoniales <i>dont sortie d'actif</i>	815 000,00 815 000,00	801 330,13 801 330,13		801 330,13 801 330,13
	sous-total des recettes d'ordre (B)	7 074 589,00	41 296 606,41	0,00	41 296 606,41
	SOUS-TOTAL (A+B)	99 795 728,00	90 341 925,79	494 000,00	90 835 925,79
001	Résultat d'investissement reporté (C)		0,00		0,00
	TOTAL GENERAL (A+B+C)	99 795 728,00	90 341 925,79	494 000,00	90 835 925,79

* Les écritures de cessions des immobilisations à hauteur de 34 994 K€ sont réalisées sans crédits budgétaires votés comme l'autorise l'instruction budgétaire M14.

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2018 PAR NATURE



Pour apprécier le taux de réalisation, il faut faire abstraction d'une part, dans les prévisions de l'autofinancement prévisionnel (chapitre 021) et des produits de cessions (chapitre 024) et d'autre part, dans la réalisation de

l'ensemble des sorties/entrées d'actif et plus ou moins-values. Ce retraitement est nécessaire compte tenu des mécanismes comptables établis par la réglementation de la comptabilité des collectivités territoriales.

Cette opération permet d'isoler les recettes réelles de la section d'investissement, qui s'élèvent à 49 045 K€ et 494 K€ de crédits reportés pour des crédits ouverts à 50 090 K€, soit un taux de réalisation de 98,9 %.

a) **Les Recettes Réelles d'investissement**

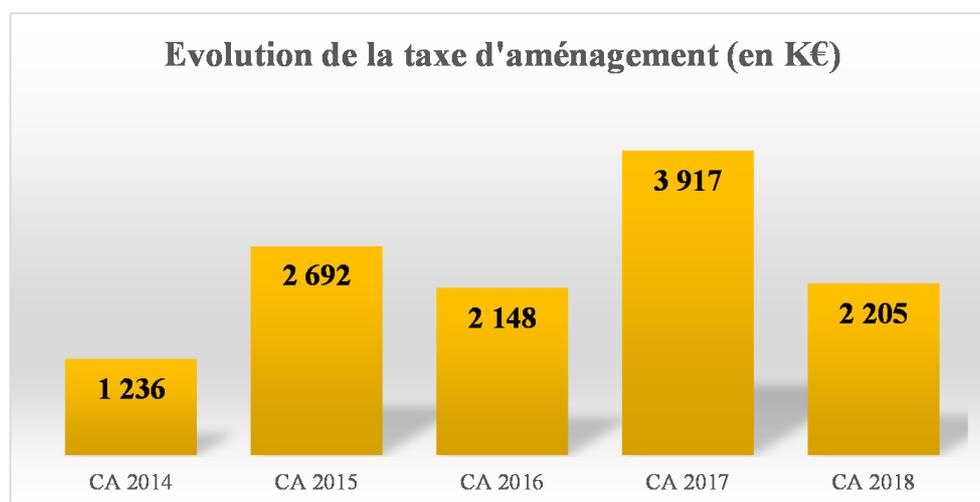
- **Dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10)**

Ce poste comprend :

En premier lieu, les recettes propres de l'année (FCTVA, Taxe d'Aménagement) :

- ➔ Le FCTVA, prévu à 4 000 K€ a été réalisé à 4 213 K€
- ➔ La taxe d'aménagement a atteint un niveau de 2 205 K€ (pour une prévision de 2 500 K€).

La perception des recettes de la taxe d'aménagement est difficilement prévisible. En fonction des projets immobiliers, nous pouvons estimer le montant à percevoir (il s'agit d'un tarif au m²) ; en revanche les versements sont conditionnés par l'avancement du projet, qui peut être retardé par des recours sur les permis de construire.



- **Subventions d'investissement (chapitre 13)**

Il s'agit des subventions reçues de divers organismes (Conseil Départemental, Conseil Régional, Métropole du Grand Paris, ADEME etc.) et servant au financement des projets d'investissement portés par la Ville.

Ce chapitre a été prévu pour 2 311 K€ et il a été encaissé 1 338 K€ et reporté 494 K€. Ces reports correspondent à la subvention de la DRAC pour la restauration de l'Orgue de l'église St Pierre St Paul (74 K€) et aux subventions du Conseil Départemental pour le complexe sportif et l'école Robespierre.

Outre les subventions proprement dites, ce chapitre a constaté le produit des amendes de police pour 243 K€.

Les subventions prévues mais non perçues en 2018 correspondent au dispositif de la Caisse des Dépôts « Ville de demain » pour le complexe sportif. Une subvention de 1,5 M€ a été notifiée mais les premiers versements n'interviendront qu'en 2019.

- **Les emprunts et dettes assimilées (chapitre 16) : 31 590 K€**

Ce volume d'emprunt a été souscrit en totalité auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation pour le financement des opérations de l'écoquartier (agrandissement du Groupe scolaire Robespierre et le complexe sportif) et pour la voie nouvelle St Claire Deville. Il s'agit de prêts au taux fixe de 1,62 % avec une période de remboursement de 20 ans.

- **Autres immobilisations financières (chapitre 27) : 1 226 K€**

A ce chapitre sont constatés 1 226 K€ pour des cessions immobilières dont le produit est perçu en plusieurs échéances. Il s'agit des dernières échéances pour le domaine de Cormeilles (550 K€) et pour le Parking d'Intérêt Régional (671K€).

- **Les produits des cessions (chapitre 024) : 42 631 K€**

Ceux-ci sont inscrits en investissement, mais sont exécutés en fonctionnement sur le compte 775, conformément à l'instruction budgétaire M 14.

b) Les Recettes d'ordre d'investissement : 41 297 K€

- **Les opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040)**

- ➔ **L'amortissement des immobilisations (comptes 28)**

Ce chapitre fonctionne avec le compte 6811 vu en section de fonctionnement (5 501 K€).

- ➔ **Les comptes d'actifs et de plus-value (comptes 19-20-21-23)**

Il est rappelé que les sorties d'actifs et les plus ou moins-values ne font pas l'objet de prévisions.

Le compte 19 constate les moins-values sur cessions d'actif et correspond à un compte 67 en dépense de fonctionnement et leur montant s'élèvent à 415 K€.

- **Les opérations patrimoniales (chapitre 041)**

Il s'agit principalement d'écritures relatives à l'acquisition de biens et terrains à l'euro symbolique. Les écritures sur ce chapitre budgétaire permettent d'intégrer ces immobilisations à l'actif de la Ville à leur juste valeur.

- **Le virement de la section de fonctionnement (chapitre 021)**

Il s'agit de l'autofinancement qui correspond en dépenses de fonctionnement au poste 023, il ne fait l'objet d'aucune écriture au cours de l'exercice et son montant est inclus dans l'excédent de fonctionnement.

2) La situation de l'endettement au 31 décembre 2018

Les crédits budgétaires inscrits en 2018 s'élevaient à 31 591 k€ et ont été réalisés en totalité auprès de la Caisse des Dépôts permettant de financer 50 % des travaux du complexe sportif et de l'école Robespierre

L'épargne brute déterminée précédemment (10 517 K€) permet de calculer le ratio de désendettement d'une collectivité en le rapportant à l'encours de dette.

Au 31 décembre 2018, le stock de dette de 193,3 M€(Ville + P.O.L.D.) ce qui donne un ratio de désendettement de 18,3 ans. Hors évolution de la péréquation de + 2,9 M€ en 2018, ce ratio s'établirait à 14,4 années

Dans le cas de Rueil, cet indicateur n'est pas satisfaisant et nécessite une analyse approfondie dans la mesure où le produit des cessions immobilières n'est pas intégré. Or, depuis quelques exercices, la Ville stabilise son recours à l'emprunt grâce au produit des cessions.

L'encours de dette de la Ville s'établit à 193 335 K€ au 31 décembre 2018 :

Dette au 31/12/2017	174 277 k€
Emprunts 2018	31 590 k€
Remboursements 2018	12 532 k€
Dette au 31/12/2018	193 335 k€

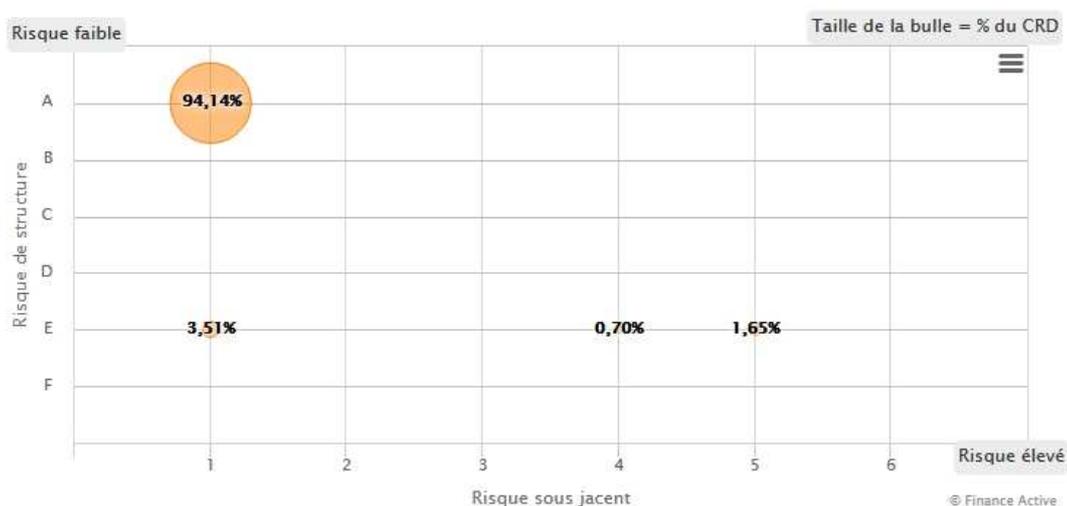
Au sein de la dette propre de la Ville, il est nécessaire de tenir compte des emprunts contractés entre 2011 et 2015 au sein de la C.A.M.V. pour les compétences voirie et éclairage public.

Ces emprunts ont été souscrits par la C.A.M.V. pour le bénéfice des 3 Villes membres (Rueil, Nanterre et Suresnes). Lors du retour de la compétence voirie sur les Villes en 2015, il était trop complexe de renégocier avec les banques la division en 3 de chaque emprunt contracté. Il a donc été décidé que P.O.L.D. continuerait d'assurer le remboursement des emprunts auprès des banques, mais refacturerait ce coût aux 3 Villes. De manière transparente, le capital restant dû apparaît au compte de gestion de la Ville ainsi que dans les annexes du compte administratif.

Pour la Ville de Rueil-Malmaison, le capital restant dû s'élève à 20 039 K€ au 31 décembre 2018.

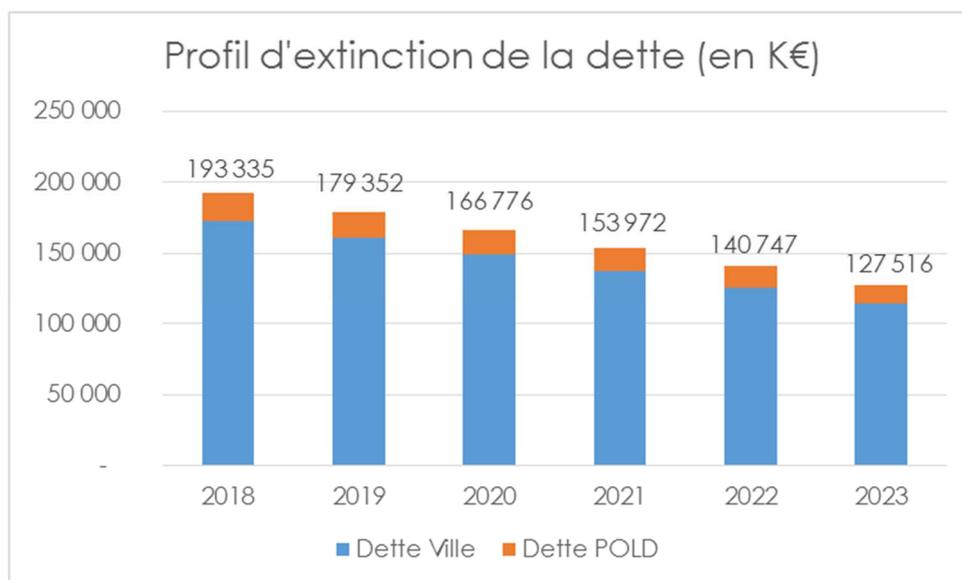
Structure de la dette gérée directement par la Ville :

Au 31 décembre 2018, 94% des emprunts seront classés en catégorie 1A, assurant une dette stable et sécurisée à la Ville, représentés principalement par des emprunts à taux fixes. Ce résultat est la conséquence de la renégociation globale des prêts de SFIL menée en 2015.



95,2 % de la dette de la Ville se répartit auprès de 4 établissements bancaires : SFIL (50%), la Caisse des dépôts (18 %), la Caisse d'Épargne (16%) et la Société Générale (11%).

Le coût moyen de la dette s'affiche à 3,4 % (en baisse compte tenu des taux bas du marché) avec une durée de vie résiduelle de 16 ans.



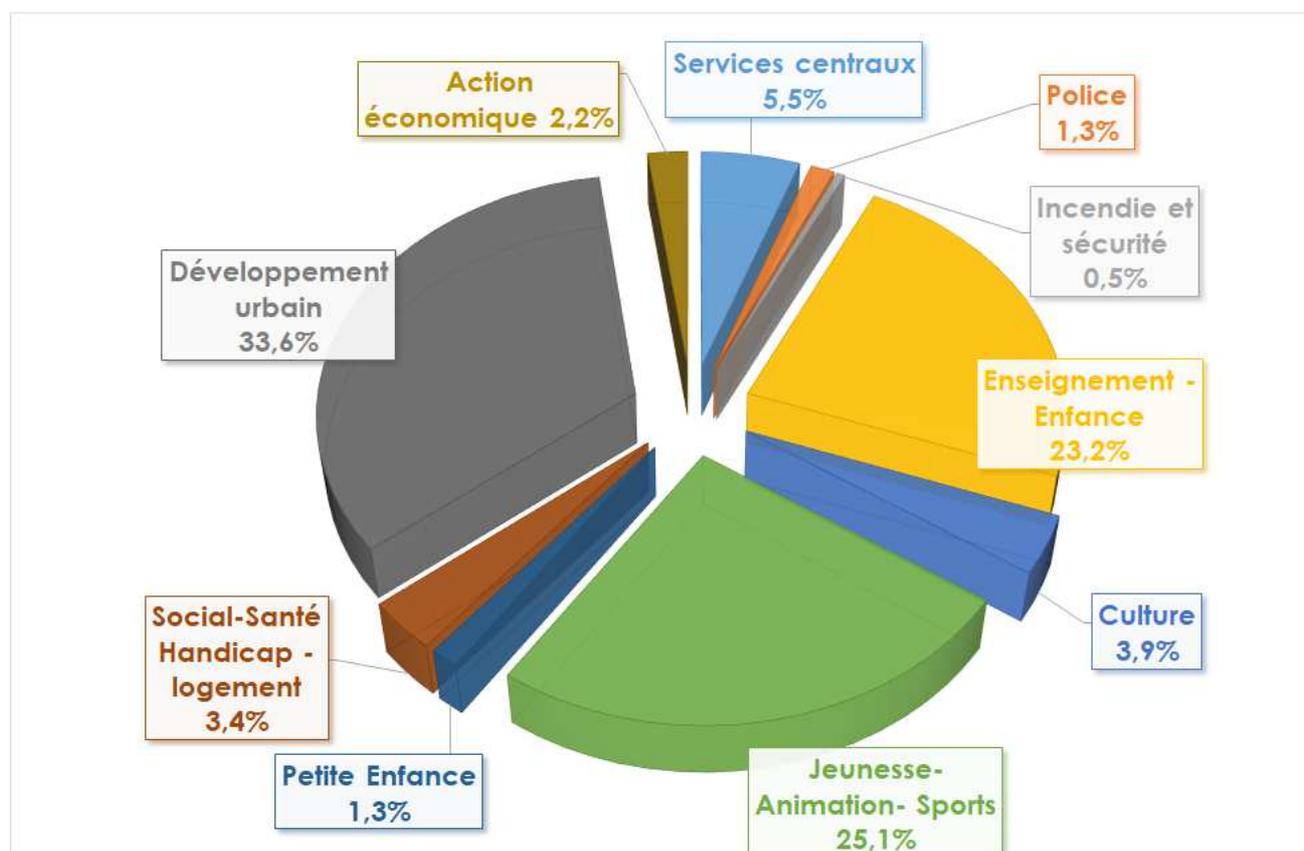
3) Les dépenses d'investissement 2018

Par nature

<i>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</i>		Prévisions	Réalisations	Reports	Total
20	Immobilisations incorporelles	1 637 915,48	869 027,49	288 451,12	1 157 478,61
204	Subventions d'équipement versées	2 155 755,77	1 451 204,17	375 871,60	1 827 075,77
21	Immobilisations corporelles	38 929 546,53	21 169 564,98	8 136 472,43	29 306 037,41
23	Immobilisations en cours	23 892 048,11	12 988 556,02	584 941,02	13 573 497,04
	TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT (1)	66 615 265,89	36 478 352,66	9 385 736,17	45 864 088,83
10	Dotations	81 161,00	13 866,95	0,00	13 866,95
16	Emprunts et dettes assimilées	14 524 525,00	12 581 759,67	1 239 525,00	13 821 284,67
27	Immobilisations financières	12 615 000,00	12 506 291,10		12 506 291,10
020	Dépenses imprévues	150 000,00			0,00
	TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES (2)	27 370 686,00	25 101 917,72	1 239 525,00	26 341 442,72
	sous-total des dépenses réelles = 1+ 2 (A)	93 985 951,89	61 580 270,38	10 625 261,17	72 205 531,55
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	707 300,00	1 122 553,68		465 263,71
	<i>dont amortissements subventions d'investissement</i>	<i>50 000,00</i>	<i>50 000,00</i>		<i>50 000,00</i>
	<i>dont cessions immobilisations *</i>	<i>-</i>	<i>415 263,71</i>		<i>415 263,71</i>
	<i>Reprise de provisions</i>	<i>657 300</i>	<i>657 289,97</i>		
041	Opérations patrimoniales	815 000,00	801 330,13		
	<i>dont sortie d'actif</i>	<i>815 000,00</i>	<i>801 330,13</i>		
	sous-total des dépenses d'ordre (B)	1 522 300,00	1 923 883,81	0,00	465 263,71
	TOTAL GENERAL (A+B)	95 508 251,89	63 504 154,19	10 625 261,17	72 670 795,26

* Les écritures de cessions des immobilisations à hauteur de 415 K€ sont réalisées sans crédits budgétaires votés comme l'autorise l'instruction budgétaire M14.

Par fonction



Les dépenses réelles d'investissement sont globalement réalisées à 76,8% avec les reports.

a) Les dépenses d'équipement proprement dites (chapitres 20, 204, 21 et 23) : 36 478 K€

Le taux de réalisation de ces dépenses d'équipement est de 54,8% hors reports et de 68,8% avec les reports.

Sur les dernières années, la Ville a fortement accru ses dépenses concourant à l'amélioration ou à l'augmentation de son patrimoine :



En 2018, sur ce volume de 36 478 K€, 6 472 K€ concernent le complexe sportif et 5 128 K€ correspondent à l'agrandissement du groupe scolaire Robespierre.

Les dépenses de voirie se sont affichées à 8 M€, les acquisitions foncières ont représenté 1,3 M€, l'entretien et l'équipement des établissements scolaires 3,7 M€.

S'agissant des reports de crédits qui se sont élevés à 9,4 M€, deux éléments sont à noter :

- Une modification de la gestion comptable des opérations pluriannuelles (APCP) pour le complexe sportif et l'école Robespierre explique en grande partie le taux de réalisation dans la mesure où les crédits engagés mais non payés sur 2018 (environ 10,3 M€) n'ont pas donné lieu à des reports de crédits mais à des réinscriptions sur 2019.
- Des crédits pour des acquisitions foncières rue Léon Hourlier ont également fait l'objet d'une réinscription dès le vote du budget 2019 pour 3,3 M€ et n'ont pas donné lieu à des reports de crédits.

Les immobilisations incorporelles (chapitre 20) : 869 K€

Ces postes comprennent notamment les frais d'études et les acquisitions de logiciels. Ils ont été exécutés à 53,1 % et à 70,7 % avec les reports. Le disponible non consommé concerne principalement des dépenses informatiques pour 183 K€, une réserve de crédits pour les acquisitions de fonds de commerce (60 K€) et une provision pour des études d'urbanisme pour 70 K€.

Les subventions d'investissement (chapitre 204) : 1 451 K€

Ce chapitre budgétaire regroupe les subventions d'équipements versées à des tiers. Il s'agit des équipements de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris, les surcharges foncières versées aux organismes de logement sociaux ou encore participations financières à des travaux exécutés par des tiers, etc.

Figurent notamment en réalisation 2018 :

- Des surcharges foncières pour 836 K€, dont 500 K€ pour la SA Logirep qui a repris en gestion les logements enseignants que la Ville possédait.
- Le solde de la participation financière pour la construction du gymnase du collège Marcel Pagnol (362 K€)
- 175 K€ pour la Brigade des Sapeurs-Pompiers

Les immobilisations corporelles (chapitre 21) : 21 170 K€

Les crédits des immobilisations corporelles, qui concernent l'ensemble des mobiliers et matériels acquis par la Ville (meublé de bureau, informatique, matériel technique, véhicules etc.) ainsi que les acquisitions foncières, ont été exécutés à 54,4 % et 75,3% si on ajoute les reports.

Sur ce chapitre figurent notamment :

- Des dépenses de voirie et d'éclairage public pour 8 013 K€ ;
- Des travaux dans les bâtiments scolaires et les accueils de loisirs pour 2 762 K€ ;
- Des travaux dans les bâtiments publics pour 4 676 K€ ;
- Des travaux d'espaces verts pour 2 025 K€ ;
- Des acquisitions foncières pour 1 189 K€ ;
- Des achats de véhicules pour 234 K€ ;
- Des achats de mobilier pour 271 K€.

Les immobilisations en cours (chapitre 23) : 12 988 K€

Elles correspondent aux gros travaux et opérations se réalisant sur plusieurs exercices. Ce chapitre budgétaire est réalisé à 56,8 % avec les engagements en cours :

C'est dans ce chapitre que l'on trouve les opérations d'équipement suivantes :

- ✓ Les travaux du complexe sportif de l'Arsenal pour 6 472 K€ ;
- ✓ Les travaux d'agrandissement de l'école Robespierre pour 5 128 K€ ;
- ✓ La Vidéo protection pour 380 K€.

b) Les autres dépenses d'investissement

Les dépenses financières : 25 102 K€

- L'emprunt (chapitre 16) pour 12 582 K€: Il s'agit du remboursement du capital de la dette. Le remboursement comme indiqué précédemment s'est élevé à 11 196 K€ pour la dette « Ville » et 1 334 K€ pour le remboursement de la dette « POLD » soit un total de 12 532 K€.
- Les créances sur personnes de droit privé pour 12,5 M€. Il s'agit de la constatation de la cession sur 13 ans à la SPL Rueil Aménagement de terrains situés dans l'écoquartier. La cession a été effectuée pour 13,5 M€ et donne lieu à des versements annuels de 1M€.
- Les dépenses imprévues (chapitre 020) : comme en fonctionnement, il s'agit d'une réserve à n'employer que sous le contrôle du Conseil Municipal. Ce compte ne doit constater aucune réalisation budgétaire.

Les dépenses d'ordre : 1 924 K€

- Les opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040) : 1 123 K€

La reprise de provision constitué pour le contentieux lié à une garantie d'emprunt avec la SCI du Mardbreuil pour 657 K€.

La reprise sur subventions d'investissement (comptes 13), c'est à dire de l'amortissement de subventions encaissées pour 50 K€

La constatation des moins-values sur cessions (compte 19 en lien avec le compte 776 en section de fonctionnement) pour 415 K€.

- Les opérations patrimoniales (chapitre 041) : 801 K€

Il s'agit de la contrepartie des écritures d'ordre constatées en dépenses d'investissement pour l'entrée dans l'actif de bien acquis à l'euro symbolique : 51-55 quai de Halage pour 84 K€ et rue de Gascogne pour 709 K€.

BUDGETS ANNEXES

Budget annexe de la chambre funéraire

En 2018, le budget prévisionnel d'exploitation était de 79 143 €.

Les dépenses se sont élevées à 44 375 € et les recettes à 56 598 € (y compris l'excédent reporté N-1), ce qui dégage un excédent de clôture 2018 de 51 367 €.

Le service municipal de la chambre funéraire a bénéficié à 179 familles en 2018.

Le budget de la chambre funéraire s'équilibre avec le produit du service, qui est en augmentation ces dernières années et contribue à augmenter le résultat de clôture. Celui-ci doit être conservé sur ce budget annexe et ne peut revenir vers le budget principal de la Ville.

Budget annexe du restaurant communal

En 2018, le budget prévisionnel était de 350 789 €.

Les dépenses se sont élevées à 270 862 € et les recettes à 305 489 € (y compris l'excédent reporté N), ce qui dégage un excédent de clôture 2018 de 34 627 € compte tenu de la subvention versée par le budget principal de 150 000 €.

L'évolution de la subvention municipale :

2015	2016	2017	2018
180 000 €	170 000 €	170 000 €	150 000 €

En 2018, environ 170 repas ont été servis par jour aux employés communaux pour un cumul sur l'année de 32 329 repas.